



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau et environnement
Cellule lac d'Annecy

Annecy, le 19 juillet 2023

**Questions relatives à l'attribution d'une
autorisation d'occupation temporaire (AOT) du
domaine public fluvial (DPF) du lac d'Annecy,
pour une activité économique de location
d'embarcations motorisées et non motorisées**

Questions posées par un/des candidat(s) concernant toutes les AOT

Question n°1 : « Il est précisé une visite préalable au dépôt du dossier ? pouvez-vous m'indiquer quand celle-ci peut avoir lieu ? ».

Réponse n°1 : L'article « 4.2. Ouvrages existants » du cahier des charges indique que « afin d'adapter au mieux sa proposition au site, le candidat devra effectuer une visite sur place préalablement à la remise de son dossier de candidature ».

Le candidat se rend seul sur place à sa convenance. Dans un souci d'équité de traitement, la DDT ne rencontre aucun candidat.

L'adjointe au chef du service eau-environnement

Aurore TUAL